

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	66
----	----	----

PRESENTS	51
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	26

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
14 NOVEMBRE 2023

Date d’Affichage
14 NOVEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET à Bernard FERRET, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Alain GLADE à Martine CLARAZ ANGOSTO, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Robert CINQ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Eric PILUDU, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°239_2023

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Décision modificative N°2 Budget Déchets TEOM

Exposé des motifs

Le budget Déchets TEOM doit être réajusté pour la prise en compte de dépenses supplémentaires suivantes :



La Communauté d'Agglomération a opté en 2023 pour la mise en œuvre d'actions dans le but d'optimiser les tournées d'enlèvement des déchets, permettant notamment de sécuriser la prestation aux entreprises et commerçants donnant lieu à la perception de la Redevance Spéciale.

Au budget primitif, l'opération N°13 d'un montant de 96 000 € avait été inscrite pour permettre l'acquisition d'un logiciel, dispositif de reconnaissance, d'identification, et de géolocalisation des bennes à ordures, facilitant la gestion des levées et ainsi des facturations.

A ce jour, neuf bennes ont été équipées pour un montant de 100 000€ (déjà engagés). L'ajout de 14 000 € sur le compte doit permettre d'équiper deux bennes supplémentaires pour assurer le déploiement en 2023. En parallèle, au regard des consommations de crédits à ce jour, il est convenu de transférer les crédits correspondants du chapitre 21 vers le chapitre 20.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le budget primitif 2023 Déchets TEOM voté le 3 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses telles qu'exposées ci-dessous,

DM n° 2 Déchets TEOM	Montant
Investissement	
Dépenses	
Chapitre 20- immobilisations incorporelles	14000
2051 -Concessions Logiciels	14000
Fonction 812	14000
chapitre 21 - immobilisations corporelles	-14000
21571- matériel de transport	-14000
Fonction 812	-14000
Total section investissement	0

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.



Acte rendu exécutoire
 - après transmission en Préfecture
 Le

06 DEC. 2023

- publication - mise en ligne
 Le

06 DEC. 2023

et/ou notification
 Le

Le Président,
 Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
 Fait les jour, mois, an, susdits,

Paul Boulvrais
 Le Secrétaire de séance
 Paul BOULVRAIS

Paul Salvador
 Le Président,
 Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.